

# Programme de soutien financier

## Borne de recharge

La Municipalité de Saint-Paul a mis sur pied une politique de soutien financier écologique dans le but d'encourager l'électrification des transports des particuliers.

### Admissibilité

- Être résident de Saint-Paul;
- Destiné à être installé sur un bâtiment unifamilial ou multifamilial d'au plus 4 logements, servant principalement à des fins résidentielles;
- Déposer une seule demande par adresse;
- Le compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages.

Un représentant de la Municipalité de Saint-Paul pourrait se présenter au domicile du requérant afin de vérifier sur place la conformité des informations transmises et l'installation de la borne de recharge.

### Aide financière maximale

Voir page 18.

### Documents nécessaires à la demande

- Formulaire dûment rempli;
- Facture originale de l'achat de la borne de recharge;
- Preuve de résidence si le demandeur n'est pas propriétaire à Saint-Paul.

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au [environnement@saintpaul.quebec](mailto:environnement@saintpaul.quebec) ou au 450 759-4040, poste 231.

# Demande de soutien financier Borne de recharge



## Formulaire de demande

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse de l'emplacement de la borne (si différente du demandeur) : \_\_\_\_\_

Emplacement de la borne sur le terrain/bâtiment : \_\_\_\_\_

J'autorise la Municipalité de Saint-Paul à inspecter mon terrain pour valider l'installation de ma borne de recharge sur les heures de bureau soit de 8 h à 16 h 45.

Je souhaite m'abonner à l'infolettre de la Municipalité de Saint-Paul afin de tout savoir sur les actualités et événements se déroulant sur le territoire de Saint-Paul. La Municipalité vous informe que vous pouvez vous désabonner de ces communications à tout moment.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



### Documents requis

- Formulaire dûment rempli;
- Facture originale de l'achat de la borne;
- Preuve de résidence si le demandeur n'est pas propriétaire à Saint-Paul.

### Réservé à la Municipalité

Montant payé : \_\_\_\_\_ Montant remboursé : \_\_\_\_\_

Signature du responsable : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Preuve de résidence : \_\_\_\_\_

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au [environnement@saintpaul.quebec](mailto:environnement@saintpaul.quebec) ou au 450 759-4040, poste 231.